



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 10 juillet 2023 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation pour un garage existant à

1. L'article 6.5 du règlement de zonage numéro 745, à l'effet d'autoriser l'implantation d'un garage existant
 - a. À une distance de 0,73 m de la ligne latérale au lieu de 1m
 - b. Et une distance de 0,87 m de la ligne arrière au lieu de 1 m prévu au règlement.
2. L'article 6.7.2 afin de permettre une superficie de 50,38 m² alors que le règlement permet un maximum de 10% du terrain ce qui représente 46,05 m²

La propriété concernée est située dans la zone Rb-6 et comprend le lot numéro 4 181 569 du cadastre du Québec.

Le numéro civique est le 158, rue Duplin, à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 16^{ème} jour du mois de juin 2023.

David Fournier
Greffier adjoint